



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION**

**Bureau de l'administration générale et des élections
Section élections**

**Arrêté n°2017-01-02-DAGR/BAGE du 02 FEB. 2017
modifiant l'arrêté n°2016-02-07bis-DAGR/BAGE du 1^{er} juillet 2016
portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période
courant du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier de la Légion d'honneur.

- Vu le code électoral et notamment les articles L.17, R.24 et R.40 ;
 - Vu l'arrêté n°2016-02-07bis-DAGR/BAGE du 1er juillet 2016 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période courant du 1er mars 2017 au 28 février 2018 ;
 - Vu l'arrêté n°2016-24-12-DAGR/BAGE du 15 décembre 2016 et l'arrêté n°2016-33-12-DAGR/BAGE du 23 décembre 2016 modifiant l'arrêté n°2016-02-07bis-DAGR/BAGE du 1er juillet 2016 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période courant du 1er mars 2017 au 28 février 2018 ;
 - Vu la demande de modification du périmètre du bureau de vote n°2 et n°7 de la commune de Saint-Claude;
- Considérant qu'après examen des propositions de modification du périmètre des bureaux de vote, notamment, pour ce qui concerne les communes précitées conformement aux dispositions de l'article R24 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} - Le nombre de bureaux de vote de la commune de Saint-Claude ainsi que leur lieu d'implantation sont modifiés comme indiqué en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture, et le maire de la commune de Saint-Claude sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal Officiel de la Guadeloupe* et des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le

02 FEB. 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Le préfet,

Jean-François COLOMBET

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : BASSE-TERRE

CIRCONSCRIPTION..... : 04 - 4^{ème} CIRCONSCRIPTION

COMMUNE..... : 124 - SAINT-CLAUDE

CANTON..... : 6 - BASSE-TERRE

NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE..... : - 10 -

BUREAU CENTRALISATEUR..... : 1^{er} Bureau - Centre Culturel E. Coradin

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
1^{er} Bureau (Recenseur) Centre Culturel E. Coradin	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Avenue Maréchal Foch bourg, Bourg, Cascade Vauchelet, Caserne Morne Houël, Chemin des Officiers, Chemin des Officiers Bourg, Ecole Mixte 2 Morné Houël, Lot les Colibris Morne Houël, Morne Hoëul, Parnasse, Passier Route de Matouba, Petit Parc Route du Matouba, Résidence du Dir Morne Houël, Résidence du Procureur Général, Résidence Préfectorale, Route de l'Etat Major, Route de Parnasse, Route du Matouba, Rue de la Perception Bourg, Rue de l'Egalité, Rue du Camp Jacob
2^{ème} Bureau Centre culturel E. Coradin Bourg	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : 1 ^{er} Plateau, 2 ^{ème} Plateau, Choisy, Immeuble Cantin route de Choisy, Lot Blandin Route de Choisy, Les Hauts de Choisy, Lot les Terrasses de Choisy, Lot les Hibiscus route de Choisy, Plateau, Route de Choisy, Rue Barolet Bourg, Rue des Lilas, Rue du dr Bertaud, Rue Elie Lacroix, Rue Gaston Ramassamy, Rue Mme de Montéran, Rue Rémy Nainsouta.
3^{ème} Bureau Ecole Mixte du Matouba	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Delgrès Matouba, Grand Matouba, La Joséphine Matouba, La Marguerite Matouba, Lot Lignièrès Louis Matouba, Lot Lignièrès Roger Matouba, Matouba, Matouba Papaye, Matouba Revel. Morne Crève Cœur Matouba, Morne Savon Matouba, Près de la Chapelle Matouba, Rivière Rouge Matouba, Rue Paul Etienne Matouba, Section Beaupin Matouba, Section Frédéric Matouba.
4^{ème} Bureau Ancienne Ecole de Gallard	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Chemin de Dugommier, Dugommier, Propriété Dugommier, Lotissement Dugommier, Gallard, Lassale - Rue Léandre SULLE Gallard.
5^{ème} Bureau Ecole Félix Laban - Belfond	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Caserne Bonneterre, Cité Bonneterre Fond-Vaillant, Rue Céleste Tramontin Rue Gratien Parize, Ruelle Moutou Fond-Vaillant- Rue Yves GUERIL- Lot VILLOING-Lot CHEVRY Vaillant-Lot les Balisiers Vaillant- Lot BORDEY F-vaillant- Résidence Vaillant- Rue du DR RATON- Rue du DR raton prolongée- Mazure-Rue Nemours CIPOLIN.

6^{ème} Bureau
Ecole Félix Laban - Belfond

Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Cité Brunet, Cité Charneau, Cité Charneau-Brunet, Cité Lacour, face cité Lacour, Cité Zanella-Rue Albert Walter zanella –rue léon le BOUCHER zanella- Rue Armande SAINTOL Zanella Rue Gilbert de Chambertrand Zanella -Belfond-Cité Laurent Belfond, Lot Gabriel Belfond, Quatre-chemins-Villa Vigne Montéran, Lot les hauts de Montéran-Résidence -Montéran.

7^{ème} Bureau
Centre culturel Edouard Corandin

Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Cafetière, Fond Cabre Route de Choisy, Immeuble Ramassamy Bourg, L.T.S. Route de Choisy, Lots les Hauts de Choisy, Lotissement Voisin Choisy, Morne Christ, Résidence le Belembe Choisy, Résidence les Yuccas Choisy, Rue Aristide Duval, Rue de l'Externat, Rue Edouard Vulbeau, Rue Emile Nangis Cafetière, Rue Hyppolyte Hugonin, Rue Thernisien Leuginer, Rue Victor Schoelcher.

8^{ème} Bureau
Collège Rémy Nainsouta

Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée des Cocotiers Ducharmoy, Beauvallon Route de Boulogne, Belost, Cité Callard, Cité Déravin, Cité Despointes, Cité Ghisoni, Cité Hyughues Despointes, Cité la Diotte Ducharmoy, Cité Mady Ducharmoy, , Dain, Ducharmoy, La Diotte, Lot Yxoras Cité Ducharmoy, Morne à Vaches, , Route Nouvelle Cité Ducharmoy, Rue Blanche Cité Ducharmoy, Rue de la Mère Mitan Ducharmoy, Rues Boulistes Ducharmoy Rue Joseph Bourgeois Ducharmoy, Route de bologne- Résidence bellevue Dain –Morne-à-vaches.

9^{ème} Bureau
Collège Rémy Nainsouta

Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Cité Ducharmoy, Cité Gombaud Saintonge, Lot la Batterie Ducharmoy, Lot SIG Ducharmoy, Lot Dubreuil, Lot Ravine Borine Saint-phy, Lot Rostand, Lot SIG Saint-phy, Lot Velleyen Saint-Phy, Lot Belost Saint-Phy, Lotissement la Diotte, LTS vallée du Constantin Ducharmoy, Rés. Bois Doux Saint-Phy, Rés. Bois José Saint-Phy, Rés. Bois de Soie Saint-Phy, Rés. Bois Vert Saint-Phy, Route de Boulogne, Saint-Phy- Rue des capucine, Cité bologne-villa petit la diotte-villa ducharmoy-habitation ducharmoy, Cité sargenton-callard- résidence fleurs des caraïbes-station Texaco déravin-lot poulet saint-phy-cité Azincourt st-phy -propriété Azincourt st-phy.

10^{ème} Bureau
Local associatif Franck FABRIANO
Morin

Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Lotissement Espérance Morin, Lotissement Ilet Morin, Lotissement Fauvette Morin, Lotissement Soleil Couchant Morin, Lotissement Cabre Morin, Lotissement Acajou Morin, Morin, Propriété Dugommier, Habitation ravine espérance, Ilet Morin, Desmarais- résidence vanille Desmarais- Résidence du Crous- résidence Neptune Morin- résidence la palmeraie Morin-lot CHELLIN-BILLY Morin, Lot Weck Morin.